

PIECES A JOINDRE A LA DECLARATION PREALABLE POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Plan de situation routière (DP1)
En localisant le projet



Plan des toitures modifiées (DP 4)
En indiquant les dimensions des panneaux



Plan cadastral de situation (DP 1)
En localisant le projet

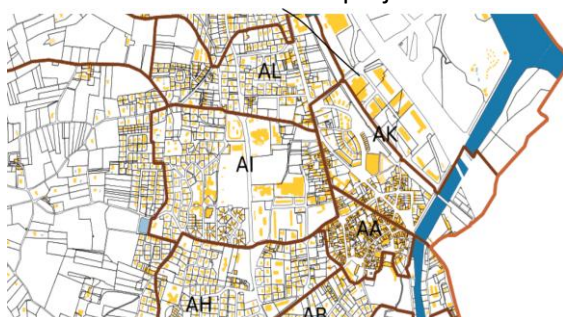


Photo de l'insertion (DP 5) ou (DP 6)



Photo paysage proche (DP 7)

Photo paysage lointain (DP 8)

Si en limite de voirie



P7

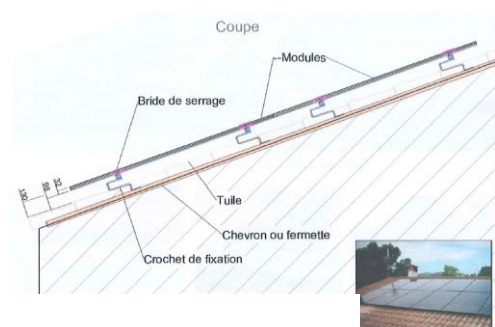


P8

Plan de masse (DP 2)
avec intégration des panneaux



Plan en coupe de la toiture (DP 3)



Notice technique des panneaux (DP 11)



POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR TOIT TERRASSE

La toiture est à considérer comme une '5ème façade', c'est-à-dire qu'elle est dessinée et pensée comme une partie vue du bâtiment au même titre qu'une façade.

En paysage ouvert, il est à rechercher pour l'intégration des panneaux photovoltaïques sur la toiture terrasse :

- Une hauteur d'acrotère masquant l'installation ou dans le cas d'un acrotère existant de faible hauteur (inf. à 80 cm environ) un recul des panneaux depuis le pan de façade le plus exposé à la vue,
- Une inclinaison des panneaux homogènes et inf. à 40°,
- Ou une hauteur de panneau telle que le haut du panneau incliné < hauteur acrotère + marge de 15 cm.